



DELOGES **AVOCATS**

MEMBRE DE L'ALLIANCE **ANDCO.**

Le rapport d'activité du DPO

La CNIL publie son
modèle



Le rapport d'activité DPO ? Un outil essentiel pour le pilotage de la conformité

Il a pour vocation de :

- ➔ **Documenter** les démarches de conformité mises en œuvre.
- ➔ **Établir un panorama complet des activités**, des avis et des recommandations du DPO
- ➔ **Poser un « diagnostic »** des principaux traitements ou futurs traitements et évaluer les risques pour l'organisme
- ➔ Établir sa **feuille de route** : définir les prochaines étapes prioritaires
- ➔ Identifier les **améliorations** à apporter en termes de protection des données et d'organisation interne
- ➔ Constituer un **historique** en cas de changement de DPO.





Un outil pour rendre compte de ses actions de mise en conformité

Vis à vis de la direction de l'entreprise ou l'organisation pour :

- ➔ **Rendre des comptes** au niveau le plus élevé de sa direction : une obligation du DPO, conformément au RGPD.
- ➔ **Démontrer l'engagement** du DPO dans ses fonctions, les progrès de l'organisme et les bénéfices de la mise en conformité : amélioration de la sécurité, de la réputation, etc.
- ➔ Remonter les **difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration** : besoin de formation, organisation du temps de travail, etc.

Vis à vis des salariés, le rapport du DPO est un :

- ➔ Support de sensibilisation pour les IRP et les collaborateurs.
- ➔ Vecteur de visibilité pour le DPO.
- ➔ Il favorise la diffusion du projet de conformité au sein de l'organisme.





Est-ce obligatoire ?

- ➔ **Non**, le rapport d'activité est toutefois fortement recommandé par la CNIL.
- ➔ C'est un marqueur positif du sérieux de l'organisme dans le suivi de sa conformité et du respect du principe d'accountability.





Comment rédiger le rapport d'activité du DPO ?

Le format du rapport est **libre** : le DPO peut définir la structure et le contenu de son rapport.

Recommandations :

- ➡ Adopter un style clair et concis.
- ➡ Faciliter la lecture par l'intégration d'éléments graphiques et chiffrés.
- ➡ Prendre en compte la double vocation du rapport : outil de pilotage interne et outil de communication interne et externe.

Pour aider les DPO : la CNIL a publié un modèle de rapport en Avril 2026.

Ce modèle est présenté à titre indicatif et sans caractère contraignant.





Ce que l'on apprend du modèle de rapport publié par la CNIL

La CNIL invite à développer les points suivants :

- ➡ **Rappel de l'organisation de la fonction du DPO** : périmètre, contexte équipe, moyens mis à disposition
- ➡ **Actions de mises en conformité réalisées** : actions de sensibilisation, documents de gouvernance et de procédure interne, état du registre, AIPD en cours, etc.
- ➡ **Encadrement des transferts hors UE,**
- ➡ **Inventaire des demandes reçues,**
- ➡ **Évaluation de la sécurité** : menaces cyber identifiées, violations de données survenues au cours de l'année, etc.
- ➡ **Évaluation et perspectives** : appréciation au regard des objectifs fixés, points d'attention, pistes d'amélioration.

Retrouvez le modèle ICI



Votre rapport DPO est-il déjà en place?

Suivez nos décryptages de l'actualité juridique en vous abonnant à notre page [@Deloges Avocats](#)



DELOGES AVOCATS
MEMBRE DE L'ALLIANCE ANDCO.